

---

**Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte**

Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris

(Institut historique allemand)

Band 5 (1977)

DOI: 10.11588/fr.1977.0.49024

---

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

dont il ne cesse de rêver comme facteur d'équilibre au coeur de l'Europe. Ce n'est guère qu'après Tilsit que Dalberg, déçu par l'hostilité des nouveaux Etats allemands à toute forme de regroupement dans un ensemble plus vaste, déçu aussi par la démission de la Russie et de l'Autriche et en butte aux intrigues et aux cabales de la cour de Karlsruhe qui lui paraissent encore plus mesquines depuis Paris, renonce progressivement à son patriotisme d'Empire des débuts pour reporter ses espoirs vers un nouvel Empire d'Occident dirigé par la France. Mais A. JÜRGENS montre avec raison que cette évolution, qui allait faire de Dalberg un duc d'Empire, puis un pair sous la Restauration, loin d'être l'expression d'un quelconque sentiment national, fut en fait la conséquence d'un élargissement aux dimensions de l'Europe du patriotisme d'Empire d'un homme qui était avant tout un cosmopolite, héritier de l'Europe des Lumières.

Ces idées et ce comportement sont au reste largement dépendants de l'appartenance sociale de Dalberg: son patriotisme d'Empire, il le doit avant tout à la tradition de la *Reichsritterschaft* dont il est issu et qu'a si bien décrite K. von Aretin; mais il en va de même de sa prédilection pour la »grande politique« et de sa certitude innée d'être prédestiné par sa naissance et ses origines, à jouer un rôle politique à un haut niveau de responsabilité. Quant à la connivence profonde qui rapprocha et unit Dalberg à Talleyrand (et qui explique pour une large part son ralliement à la France), elle est également celle d'aristocrates libéraux, attachés à préserver les valeurs d'une certaine culture et d'un certain »art de vivre«, autant que les conquêtes de la Révolution, et de plus en plus partisans d'une restauration modérée pour échapper aux risques que faisait courir à la France et à l'Europe l'insatiable appétit de puissance de Napoléon. Et si l'on peut formuler un regret au terme de cette recension, c'est qu' A. JÜRGENS ait accordé une place trop restreinte à la dimension culturelle et sociale de la vie de Dalberg à Paris, car elle eut sans doute permis de mieux comprendre encore son activité politique.

Mais cette unique réserve n'enlève rien aux grands mérites d'un livre que l'esprit de pénétration de son auteur et les qualités de son style ont su rendre aussi intéressant qu'agréable à lire.

Etienne FRANÇOIS, Nancy

Helmut BERDING, *Napoleonische Herrschafts- und Gesellschaftspolitik im Königreich Westfalen 1807-1813*. Göttingen (Vandenhoeck & Ruprecht) 1973, 160 pages, in-8°. (Kritische Studien zur Geschichtswissenschaft, Bd. 7)

Napoléon a-t-il été, comme on le dit souvent, celui qui, dans le même temps, a stoppé, voire fait reculer, la Révolution en France et celui qui, en Europe, en a répandu les principes et nombre de conquêtes sociales? Le livre d'Helmut Berding apporte des éléments capitaux de réponse aux deux parties de cette question. A propos du royaume de Westphalie, dont son fondateur voulait qu'il devînt le modèle des états satellites, il démontre comment ce qu'on peut appeler



l'aristocratisation du régime napoléonien, en France, empêcha, au dehors, le plein développement de ses intentions révolutionnaires. L'ouvrage analyse, en profondeur, ces contradictions dans leurs origines et dans leurs effets.

Le choix du royaume de Westphalie comme cadre historique de cette étude n'est pas le fait du hasard. Puisque, dans l'esprit de Napoléon, il devait être l'un des instruments de la domination politique, militaire, économique de la France sur l'Allemagne et, au-delà, de sa prépondérance sur le continent, cela supposait que les populations adhérassent au nouveau régime et se montrassent disposées à résister au retour de l'ancien. Il fallait donc, dans ce but, les gagner par des « conquêtes morales ». C'est dans ce sens qu'on doit comprendre les directives adressées par l'Empereur à son frère le roi Jérôme, le 15 novembre 1807 et rapportées par Helmut Berding (p. 108): *Il faut que vos peuples jouissent d'une liberté, d'un bien-être inconnus aux peuples de la Germanie et que ce gouvernement libéral produise... les changements les plus salutaires*. En bref, il était demandé à Jérôme de fonder son trône sur la confiance et sur l'adhésion de ses sujets. Les institutions libérales et les réformes sociales devaient, à la fois, rallier les populations du royaume au nouveau régime et servir d'exemple et de modèle aux autres états de la Confédération du Rhin conviés, eux aussi, à se transformer selon les principes de la Révolution bourgeoise consolidée par le Code civil. En créant un nouvel état rompant avec les traditions historiques de l'Allemagne, en plaçant l'un de ses frères à sa tête, Napoléon se créait les conditions les plus favorables pour entreprendre et poursuivre cette politique.

Helmut Berding rappelle opportunément que, dans aucun autre pays satellite, sauf peut-être le royaume d'Italie, les transformations constitutionnelles et institutionnelles ne furent poussées aussi loin. Pourtant, les profondes transformations sociales que les sujets espéraient s'arrêtèrent en route et les mécanismes politiques et institutionnels du royaume se grippèrent. C'est à la description et à l'explication de ces deux phénomènes que sont consacrés les chapitres les plus importants, les plus intéressants, les plus originaux du livre.

Dans la voie ouverte notamment par Albert Soboul,<sup>1</sup> par Madame Senkowska-Gluck,<sup>2</sup> par Jean Tulard,<sup>3</sup> le livre expose les mobiles et décrit les moyens de la politique sociale conservatrice, ou plutôt « réactionnaire », que Napoléon a menée dans l'Empire, avant de démontrer qu'elle a eu pour effet de faire échec aux intentions de l'Empereur quant à l'érection du royaume de Westphalie en état modèle et, aussi, de stopper, dans cet état, la révolution sociale attendue par les populations et sans laquelle on ne pouvait espérer les attacher au nouveau système.

<sup>1</sup> Albert SOBOUL, Bilan du Monde en 1815. Esquisse d'un bilan social (Jalons pour un programme de recherches). Rapports I, Grands Thèmes du XII<sup>e</sup> Congrès International des Sciences Historiques, Vienne, 1965, p. 517-545.

<sup>2</sup> Monika SENKOWSKA-GLUCK, Les donataires de Napoléon, *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, 1970, p. 680-693; et Donacje napoleńskie w Ksiestwie warszawkim. (Les donations polonaises dans le grand-duché de Varsovie, avec résumé en Français.) *Studium historyczno-prawne*, Warszawa, 1968.

<sup>3</sup> Jean TULARD, Problèmes sociaux de la France napoléonienne, *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, 1970, p. 639-663.



La constitution et le nouveau droit civil imposés au royaume abolissaient formellement le servage, les corvées, les charges personnelles, ils établissaient, de façon absolue, pour le paysan, le droit d'acquérir des biens en toute propriété et d'en disposer à sa guise. Toutefois, et cela était en contradiction formelle avec les principes précédents et avec l'oeuvre révolutionnaire, la directe du seigneur foncier, tous les droits et obligations ne résultant pas du servage étaient maintenus; cela signifiait que le paysan, du moins en ce qui concernait les biens qu'il possédait déjà sous l'Ancien Régime, ne pouvait les vendre, les échanger, les partager, les hypothéquer qu'avec le consentement de l'ancien seigneur foncier. Les cens, rentes, dîmes, redevances en nature, services attachés à l'ancienne seigneurie foncière étaient déclarés rachetables; seuls étaient supprimés sans condition ceux relevant de la puissance féodale.

Deux grandes raisons poussèrent Napoléon dans cette voie résolument rétrograde: le souci de ménager l'aristocratie locale et, plus encore, sa politique de re-hiérarchisation sociale en France. Dans le nouvel état westphalien, la terre et l'agriculture constituaient la principale source de richesse. Le grand commerce ne jouait quelque rôle qu'à Magdebourg et à Brunswick et, à l'exception de la petite région de Bielefeld, le pays se présentait comme une zone retardataire dans le domaine du développement industriel. Il n'y avait donc pratiquement pas de bourgeoisie et l'Empereur s'appuya sur la noblesse – ce n'était pas pour lui déplaire – qui entra en force dans les préfetures, les sous-préfetures et même les mairies. Certes, les privilèges qu'elle tirait de son statut furent abolis mais, afin que ses revenus ne subissent pas de trop forte diminution, on lui conserva les rentes d'origine seigneuriale qu'elle recevait des paysans. Pour détruire le régime seigneurial, Napoléon comptait donc sur la fortune paysanne mais, dans un pays appauvri par les guerres, l'obligation du rachat signifiait, dans les faits, son maintien.

Plus encore y contribuèrent les largesses de Napoléon en faveur de la nouvelle classe dirigeante qu'il cherchait à créer et sur laquelle il entendait appuyer son pouvoir; parmi ces largesses les donations de terre et les attributions de rentes dans les pays conquis. Tout un chapitre du livre dégage «la signification des dotations pour la politique sociale de Napoléon à l'intérieur de l'Empire». Il rappelle pourquoi l'Empereur a voulu hiérarchiser la société française et faire soutenir son régime par une nouvelle couche sociale à qui il entendait conférer influence, prestige et considération, par l'attribution de patrimoines fonciers auxquels étaient attachés de gros revenus. Ces largesses provenaient, pour l'essentiel, du domaine extraordinaire, c'est à dire de la conquête militaire des pays étrangers. L'auteur commente les principaux textes législatifs relatifs aux grands dignitaires, à la noblesse impériale, aux majorats, à l'administration du domaine extraordinaire, etc. et son livre acquiert ainsi une portée qui dépasse singulièrement le cas du royaume de Westphalie car nous sommes là en présence d'une des plus brillantes études sur les origines de la fortune des grands noms de l'aristocratie napoléonienne. On se permettra, néanmoins, d'apporter quelques précisions complémentaires à cet exposé. Il ne faut pas oublier, tout d'abord, que l'ascension de Napoléon a suscité de vives jalousies dans le milieu



dont il était sorti, c'est à dire celui des militaires de rang modeste qui, grâce à la Révolution, étaient parvenus aux plus hauts grades. Bien des généraux l'avaient aidé lors du coup d'Etat de Brumaire: Murat, Lefebvre, Sérurier, Lannes, Macdonald, par exemple; d'autres pouvaient légitimement penser qu' aussi bien que Bonaparte ils eussent pu tenter l'affaire. Il fallait donc désintéresser les uns et les autres. En outre, Napoléon était bien trop soucieux de ne pas heurter l'opinion française qui, dans son immense majorité, n'entendait pas revenir sur l'abolition des privilèges et de la »féodalité«, ni sur la vente des biens nationaux. C'est pourquoi il prit bien soin de ne pas donner de nom français aux principautés et aux duchés qu'il créait; Kellermann fut bien fait duc de Valmy mais il ne fut pas »fieffé« en France puisqu'il entra, à cette occasion, en possession du riche vignoble de Johannisberg situé sur la rive droite du Rhin. Enfin, dans des pays conquis devenus départements français et où, en principe, la »féodalité« aurait dû disparaître complètement, Napoléon tailla des dotations dans la masse des domaines nationaux: ce fut le cas, non seulement en Italie du Nord, comme le dit H. Berding mais également sur la rive gauche du Rhin où, en outre, les rentes dites foncières ne furent pas abolies mais déclarées rachetables.

Quoi qu'il en soit, en usant du droit de conquête, Napoléon décida de s'approprier, dans le nouvel état, tout ce qui appartenait aux anciens souverains, soit comme biens de la couronne, soit comme biens allodiaux. Certes, il en rétrocéda à peu près la moitié au roi Jérôme et il renonça, pour ce qu'il conservait, à tous les droits provenant de l'exercice immédiat de la puissance souveraine, tel que celui de lever les impôts directs et indirects. Par contre, et cela était capital, il entendait bien conserver tous les revenus que les anciens possesseurs tiraient de ces biens en leur qualité de seigneurs fonciers. Ainsi le Domaine extraordinaire entra-t-il en possession des immeubles: terres et maisons, des fermages, des rentes foncières, des rentes emphytéotiques, des rentes constituées, des cens seigneuriaux, des dîmes inféodées, des intérêts et capitaux exigibles. Si l'on ajoute que les fonctionnaires de l'administration française des domaines qui avait pris ces biens en charge s'employèrent à »réajuster« le montant des fermages dans le sens d'une augmentation, on peut estimer que c'est près de 8 millions de francs, 12 millions après l'annexion du Hanovre en 1810, qui tombaient chaque année dans l'escarcelle de Napoléon. Cela représentait, pour l'Etat westphalien, une perte équivalente, en gros, au quart de ses revenus. Or, en 1810, la dette du royaume se montait à 120 millions, il faut ajouter à cela les dépenses pour l'entretien du contingent de 25 000 hommes à fournir à l'armée de la Confédération du Rhin, les autres dépenses ordinaires de l'Etat, celui-ci n'avait donc d'autre choix que celui d'augmenter les impôts ce qui diminuait d'autant, pour les paysans, les possibilités de rachat des redevances seigneuriales, possibilités qui, d'ailleurs, ne leur étaient pas offertes pour ce qui concernait les terres appartenant aux dotations.

Cette exploitation à outrance du royaume de Westphalie avait sans doute un motif politique: celui d'étouffer les tendances à une autonomie plus grande vis à vis de la tutelle française, mais, davantage encore, elle devait permettre



à Napoléon la poursuite de sa politique sociale en France. H. Berding étudie l'application, dans le nouvel état, des principes généraux qu'il a exposés précédemment. Il montre comment les domaines confisqués ont contribué à constituer la fortune de la nouvelle classe dirigeante française. Près de mille dotations, 929 exactement, ont été distribuées, rapportant, au total, plus de 7 millions de francs par an. Parmi les bénéficiaires, 209 reçurent des domaines d'un revenu supérieur à 10 000 francs, parmi eux 184 militaires et 25 civils, le plus favorisé étant Berthier avec 180 000 francs; 280 lots ne rapportaient que 40 francs et 440 seulement 2000 francs. Ces dotations de la quatrième et de la cinquième classe allèrent à des militaires d'un grade inférieur à celui de général, celles des trois premières classes à des maréchaux, à des généraux, à des ministres, à de hauts serviteurs de l'Etat.

La pratique du système de dotations mit obstacle à l'application de deux grands principes posés par la Révolution et pleinement appliqués par elle en France: celui de l'égalité devant la loi, celui de l'abolition du régime féodal. En effet, les dotations furent soustraites à la loi westphalienne pour être soumises à la juridiction de l'administration française des domaines qui, en outre, obtint qu'elles fussent exemptes des réquisitions pour l'armée. En aucun cas, également, la propriété et la jouissance de ces biens ne devaient être entravées par l'exercice de la puissance législative, *sauf pour le roi de Westphalie à indemniser les propriétaires par la concession de biens fonds d'un revenu égal à la perte . . . soufferte*. En outre, le régime seigneurial était conservé sur les dotations pour maintenir les bénéficiaires comme c'était le cas, mais pour d'autres raisons, sur les terres relevant des seigneuries foncières maintenues. La destruction des structures agraires féodales et seigneuriales qui constituait l'essentiel de l'oeuvre sociale de la Révolution en France et qui devait, dans les pays conquis, gagner les populations au nouveau régime ne se produisit pas parce qu'elle contrariait les intentions sociales de l'Empereur qui voulait que se constituât, dans l'Empire, une classe dirigeante dont l'essentiel de la fortune reposerait sur la propriété foncière.

La déception des paysans fut grande: en dehors de la suppression des servitudes personnelles et de l'acquisition du droit de pouvoir disposer librement des biens fonds dont ils pourraient devenir propriétaires dans l'avenir, ils n'obtinrent rien. On peut regretter, à ce sujet, que H. B. n'ait pas exposé, plus en détail, les répercussions de cette politique ultra-conservatrice dans l'opinion publique westphalienne. Quoi qu'il en soit, ce livre brise de façon irrémédiable l'image légendaire de Napoléon incarnant, hors de France, la «révolution botée». La richesse de la documentation, le talent d'exposition de son auteur, les renseignements précieux qu'il apporte à la connaissance des problèmes d'un état-satellite et de tout un aspect encore peu étudié de la politique sociale menée par Napoléon en France, méritent à cette étude de figurer à une place de choix dans la bibliographie napoléonienne.

Roger DUFRAISSE, Caen